

# PECHE AUX CAS PRATIQUES



<b>Prénom, NOM</b>	Dimitri MERCIER
<b>Fonction</b>	Chargé de mission rivières
<b>Organisme (n° dépt)</b>	Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze (SBVR) (01)

## Propose une visite de terrain aux adhérents :

<b>Objet</b>	<b>Restauration de la ripisylve du Dévorah et réouverture du marais du Dévorah et de la Chagne à Bourg-en-Bresse et Saint-just</b> <b>Restauration de la continuité écologique sur le cours d'eau du Dévorah à Bourg-en-Bresse.</b>
<b>Date</b>	<b>Jeudi 7 Mars 2019</b>
<b>Contexte initial</b>	<p>Depuis 2017, le syndicat du bassin versant de la Reyssouze est l'interlocuteur privilégié pour la préservation des zones humides du Dévorah. Il anime un réseau d'une quinzaine de partenaires et a rédigé un plan de gestion pour la préservation des zones humides. Il a mis en œuvre les premières actions de ce programme en 2018.</p> <p>Le SBVR a lancé des mesures compensatoires sur une durée de 10 ans, pour rétablir l'habitat naturel d'une libellule protégée : l'Agrion de Mercure. Ces travaux, menés pour le compte de GRT Gaz et en lien étroit avec Renault Trucks (propriétaire foncier), consistent à apporter de la lumière au ruisseau et au marais du Dévorah par une coupe importante puis un entretien de la végétation.</p> <p>Renault Trucks finance aussi des actions du plan de gestion. L'industriel a permis la suppression d'un passage busé de 30 mètres linéaires présent sur le cours du Dévorah. Il lutte également contre la Renouée du Japon par la pâture (installation de moutons de Soay).</p>
<b>Remarques</b>	<p>Zones humides situées en zones urbaines et périurbaines de la ville de Bourg-en-Bresse. Travaux réalisés entre septembre 2018 et janvier 2019.</p> <p>Des partenariats publics / privés ont été officialisés pour réaliser des actions visant à rétablir le fonctionnement écologique du cours d'eau.</p>

## Où et Quand ?

<b>Lieu du rendez-vous</b>	Parking du collège Victoire Daubié – 60 Place Camille Claudel 01000 BOURG-EN-BRESSE
<b>Lieu de la visite</b>	Marais du Dévorah
<b>Date</b>	<b>Jeudi 7 Mars 2019</b>
<b>Horaires (début – fin)</b>	9h30 – 12h (possibilité de continuer les échanges autour d'un repas)
<b>Remarques</b>	Prévoir des bottes et vêtements de pluie en cas d'intempérie.

# PECHE AUX CAS PRATIQUES



## Modalités pour permis de pêche

<b>S'inscrire auprès de</b>	Inscription obligatoire via le <a href="#">formulaire en ligne</a>
<b>Coordonnées</b>	Nathalie Perrin - <a href="mailto:arraa@arraa.org">arraa@arraa.org</a> - 04 76 48 98 08
<b>Remarques</b>	<b>Inscription obligatoire, gratuite pour les adhérents, payante pour les non-adhérents (100 euros) sous réserve des places disponibles.</b> <b>Limite 30 places</b>

Ces rencontres sont destinées à faciliter les échanges d'expériences entre professionnels des milieux aquatiques et de l'eau. [Retrouvez les pêches organisées sur notre site.](#)

Si vous souhaitez proposer une visite de terrain, une rencontre ou une réunion intéressante aux membres du réseau, n'hésitez pas à nous contacter : [arraa@arraa.org](mailto:arraa@arraa.org).